

Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental

Réf. : DE/SAE/RB/FK/2024_00015
Affaire suivie par : Ronan Bardin
Tél. : 01.43.93.42.79.

MONSIEUR LIONEL BENHAROUS
MAIRE
HOTEL DE VILLE
96 RUE DE PARIS
93260 LES LILAS

Bobigny, le 29 MARS 2028

Monsieur le Maire,

Depuis 2008, le Département de la Seine-Saint-Denis accompagne les partenaires locaux qui assurent l'accueil des collégiens temporairement exclus. Le travail mené avec les établissements scolaires, les communes et les associations a pour objectifs d'offrir aux collégiens et collégiennes un temps d'accueil éducatif leur permettant de préparer un retour serein dans leur établissement et ainsi prévenir les risques de décrochage scolaire.

Depuis 2021, nous formons un consortium auprès des organismes intermédiaires de gestion du Fonds social européen afin de bénéficier de co-financements pour ce programme.

Le projet « PréLuDeS », Prévention et Lutte contre le Décrochage Scolaire en Seine-Saint-Denis, a donc été déposé en octobre 2021 par le Département et ses 13 partenaires. Il a été approuvé en comité régional de programmation (CRP) en juillet 2022 et conventionné avec la Région Île-de-France en janvier 2023. En décembre 2023, la Région Île-de-France a transmis les conclusions du contrôle définitif du service fait.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer que le Département vous reverse cette subvention d'un montant de 21 872,99 €, sur décision de la Commission permanente du Conseil départemental lors de la séance du 25 janvier 2024.

Je vous remercie pour votre confiance et notre coopération sur ce programme ACTE qui a toute sa place dans notre projet éducatif départemental et ne saurais voir le jour sans l'engagement de nos partenaires sur le terrain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240529-D86-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024


Stéphane Troussel